



Communiquer sur son métier pour dialoguer avec la société

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest - Région Normandie

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : décembre 2019

Date de révision : janvier 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 550 000 contributeurs dont 11 550 dans l'Eure et en Seine Maritime. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributrices et contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique Triennal (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Le contexte général actuel est peu favorable à l'agriculture (« agribashing », scandales relayés largement par les médias etc.). En effet, les agriculteurs et agricultrices expriment leurs difficultés vis-à-vis d'interpellations de plus en plus régulières sur les pratiques agricoles (en lien avec le bien-être animal, la protection de l'environnement, la protection de la santé, la gestion de l'eau etc.). Or, ces interpellations ne reflètent pas la réalité de leurs pratiques. Mais pour diverses raisons (manque de préparation, timidité, manque d'arguments immédiats ou d'exemples etc.), ils sont souvent mal à l'aise ou en posture défensive, face à ces détracteurs qui maîtrisent très bien les techniques de communication. Et cette situation peut provoquer une fermeture de dialogue qui va dans le sens des détracteurs. C'est pourquoi le comité territorial Haute Normandie a décidé de mettre en place un appel d'offre spécifique pour développer les formations sur le dialogue sociétal.

La priorité 4 « Efficacité et bien-être au travail » du Plan Stratégique VIVEA 2016-2020 prévoit cet axe de développement de formation : « Dialoguer, témoigner et expliquer ses pratiques, sa production, son métier et valoriser les services rendus par l'agriculture. » Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2018-2020), le comité territorial Haute Normandie a repris cette thématique en insistant sur la nécessité de communiquer de façon adaptée auprès du grand public (sur sa filière et les enjeux du monde agricole) et participer à l'éducation du consommateur (qualité, saisonnalité, provenance des produits transformés etc.).

Et les élus du comité Haute Normandie ont déjà impulsé cette thématique dans l'appel d'offre spécifique « Innover dans ses pratiques, dans son organisation et pérenniser son exploitation



en Grandes Cultures » en proposant aux organismes de formation d'intégrer une séquence de formation visant les compétences suivantes : savoir communiquer de façon pertinente afin d'emporter l'adhésion des parties prenantes au projet (financeurs privés et institutionnels), être capable de formuler une synthèse argumentée de leur projet d'entreprise, et de le défendre face aux objections qu'il pourrait provoquer.

Ces éléments de contexte, largement partagés par de nombreux partenaires bas-normand, ont été également soulevés par les élus du comité territorial Basse-Normandie. Après concertation des élus des deux comités territoriaux, il a été décidé que cet appel d'offre serait régional et déployé à l'échelle de toute la Normandie.

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer une nouvelle offre de formation régionale, à même de répondre aux besoins individuels des agricultrices et agriculteurs, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires dans l'exercice de la communication positive et plus généralement dans le dialogue avec la Société. Ces formations contribueront à répondre à des enjeux individuels mais aussi collectifs, afin que la profession agricole soit représentée dans les débats sociétaux.

2. Propositions attendues

Le public

Cet appel d'offre est ouvert à tous agriculteurs et toutes les agricultrices de Normandie.

A titre indicatif, voici les principales répartitions parmi les 34 329 contributeurs, contributrices et ayant droit VIVEA en Normandie :

(Base MSA 2019)

Activité principale	Contributeurs et contributrices
Production animale	14 902
Production végétale	9 095
Polyculture - élevage	5 568
Aménagement paysager	1 650
Activités équestres	1 029

Le recrutement du public

Afin de réussir à mobiliser les chefs d'entreprises agricoles sur les formations proposées dans le cadre de cet appel d'offre spécifique, il est demandé aux organismes de formation de mettre



en place un plan de communication constitué d'actions spécifiques de promotion et de communication sur les actions mises en place.

Ces modalités de communication devront être précisées dans la demande de financement, dans la partie « *public visé et zone géographique* » et le plan de communication de l'organisme de formation sera adressé à la conseillère VIVEA en amont.

Le périmètre géographique

Région Normandie.

Exceptionnellement quelques stagiaires des départements limitrophes pourront compléter les groupes.

Les objectifs de formation

La formation doit permettre aux participants de :

- Connaitre le contexte et les problématiques des agriculteurs et agricultrices du territoire qui font écho aux questionnements sociétaux sur différentes filières : des échanges sur ces sujets seront organisés entre les participants, membres de différentes filières. Un apport de connaissances par le formateur viendra compléter ces échanges.
- Savoir élaborer un témoignage personnel et un argumentaire adapté à ses interlocuteurs sur ses pratiques concrètes, et savoir partager le vécu de son métier
- Maîtriser les techniques de communication positive, la posture et le vocabulaire adéquats dans un dialogue avec la société
- Etablir un plan d'action individuel, adapté à la situation et aux besoins de chacun des participants

Les modalités pédagogiques

Exemples :

- Mises en situation
- Jeux de rôle
- Débriefing
- Capitalisation des enseignements
- Prise en compte et analyse des situations professionnelles
- Méthodes de résolution de problème
- Situation d'échange permettant l'expression des arguments des différentes parties prenantes

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».



La durée de la formation

14h minimum

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à **34€** TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **34€** TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 €** de l'heure/stagiaire pour chacun des critères ci-dessous présent dans la proposition de formation :

- Intervenant extérieur dont l'expertise est reconnue sur ce sujet (avec envoi du CV et/ou des références à la conseillère VIVEA en amont)



- Double animation sur l'ensemble de la formation avec des formateurs ayant des compétences différentes et complémentaires (avec envoi du CV et/ou des références à la conseillère VIVEA en amont)

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA pour les modules en distanciel est de

45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

Sur une session d'instruction dans la **priorité 1 « CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE »** de l'appel d'offre permanent du comité régional **NORMANDIE** en cochant l'Appel d'offre spécifique intitulé « **(R) AOS DIALOGUE SOCIÉTAL** »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Julie PERNEL
Conseillère VIVEA Normandie
Départements Eure & Seine Maritime
Tél. : 06 07 71 27 15
E-mail : j.pernel@vivea.fr

Hélène STEPHAN
Conseillère VIVEA Normandie
Départements Calvados, Manche, Orne
Tél. : 06.75.66.49.23
E-mail : h.stephan@vivea.fr